

**BYOD : Peut-on laisser la sphère privée s'inviter en entreprise ?**

**Info**

Posté par : JulieM

Publié le : 16/1/2013 11:00:00

Une nouvelle Synthèse de l'observatoire de la transformation des entreprises du cabinet Solucom. Au sein des entreprises, le **Bring Your Own Device (BYOD) ne laisse personne indifférent**. Les directions des ressources humaines y voient un moyen d'afficher leur modernité et d'attirer ainsi de jeunes talents.

Le management espère plus de réactivité et de productivité de ses équipes grâce à une connexion permanente avec l'entreprise, voire une réduction des coûts du SI. Pour la direction juridique, le sujet ouvre une série d'interrogations sur la définition, de plus en plus floue, de la frontière entre vie privée et vie professionnelle, alors que la DSI s'inquiète de la sécurité et de la bonne intégration au SI.

Cette nouvelle Synthèse du cabinet Solucom consacrée au BYOD propose quelques clés sur les risques et les bénéfices que l'on peut en attendre et sur les solutions pour le mettre en oeuvre.



**Le BYOD n'est pas qu'un effet de mode**

Porté par la consommation et la démocratisation des Smartphones, le BYOD a dépassé le stade de mode passagère. À la recherche d'une expérience utilisateur homogène et de qualité, les collaborateurs demandent que soit levé tout ce qui y fait obstacle.

Ainsi, la plupart des entreprises s'intéressent déjà au phénomène, même si plus de 50% de celles que nous avons interrogées dans le cadre de cette Synthèse n'en sont qu'au stade des études. Pour 40% des entreprises de notre panel, le frein principal au BYOD réside dans les questions juridiques et de ressources humaines, loin devant le coût estimé (20%) et les questions de sécurité (9%). De fait, la quasi-absence de jurisprudence et un cadre juridique encore flou rendent incertain un déploiement généralisé, alors que les solutions pour gérer les problèmes techniques de sécurité sont déjà disponibles.

**La réduction des coûts n'est pas une vraie motivation pour aller vers le BYOD**

Le BYOD laissait entrevoir une promesse de gains économiques sur le budget de la DSI. En fait, les premiers retours d'expérience sont plus nuancés. Dans la plupart des cas, des surcoûts peuvent même apparaître pour mettre à jour les infrastructures, financer en partie les terminaux, définir un cadre juridique... Les économies sont possibles mais seulement dans certains contextes très favorables : modernité du SI et des applications, sécurité bien intégrée, appétence des utilisateurs!

### « Add Your Own Device » plutôt que « Bring Your Own Device » ?

Pour commencer, il est pertinent de privilégier les initiatives déployées sur des populations et pour des usages bien ciblés. La première demande BYOD porte souvent sur un accès complémentaire aux services de messagerie et d'agenda depuis les Smartphones ou depuis les tablettes personnelles des cadres. 80% des projets que nous avons recensés portent sur cette cible. Le terminal personnel vient alors en complément du terminal professionnel : on peut parler « Add Your Own Device » plutôt que de véritable BYOD.

### Une nécessité : se doter d'une politique BYOD

Au-delà du buzzword, l'adoption des utilisateurs est bien là. L'expérience montre que le refus du BYOD entraîne l'apparition de solutions de contournement peu sûres et au final plus coûteuses. Le DSI doit apporter des solutions adaptées au contexte et a, de fait, un rôle clé à jouer. Il lui de se positionner et d'écclaircir la politique BYOD de son entreprise.